



# Note d'information

## Dossiers de candidatures aux Championnats d'Occitanie U15 et U17 (M & F)

Destinataires :	Présidents des Clubs de Midi-Pyrénées
Copie pour application :	Commission Régionale Sportive
Copies pour information :	Comités Départementaux Membres du Comité Directeur Régional
Date de la note d'information :	<b>22 juin 2017</b>

Dans le cadre de la mise en place des championnats d'Occitanie U15 et U17 (M & F) pour la saison 2017/2018, nous vous informons des points suivants :

1. Suppression des divisions Inter-Régionales par la FFBB – CFC
2. Création d'une poule de 6 équipes sur la Région Occitanie (en remplacement)
3. Conservation de même modèle temporel du championnat inter-régional = Occitanie
4. Obligations règlementaires associées à cette nouvelle division
5. Intégration d'une caisse de péréquation Jeunes sur cette division
6. Gestion sportive par les commissions sportives Pyrénées et Méditerranée

Nous allons expliciter certains de ces points afin que vous compreniez mieux l'objectif et les équipes qui souhaiteraient s'y engager.

### 2. Création d'une poule de 6 équipes sur la Région Occitanie (en remplacement)

Cette poule existera à compter de janvier 2018 et sera suivie d'une phase finale jusqu'au titre de Champion d'Occitanie

### 3. Conservation de même modèle temporel du championnat inter-régional = Occitanie

Les commissions sportives, dans le cadre de leur harmonisation régionale, et le C.C.O.B. ont validé le fait que ce championnat resterait en 3 phases : 1/ Phase de secteur, 2/ Phase Occitanie et 3/Phase finale.

Pour la phase de secteur, une poule de 6 équipes de qualification en « Pré-Occitanie » verra le jour en formule de championnat aller/retour. Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées directement en championnat Occitanie. Une journée de barrage (avant les vacances de Noël) aura lieu pour déterminer les 2 dernières équipes en croisant les deux poules. Les deux derniers de cette phase seront reversés en championnat Pyrénées 1 ou Méditerranée 1.

### 4. Obligations règlementaires associées à cette nouvelle division

Seulement les équipes en nom propre ou en inter-équipe (IE) pourront participer à cette compétition.

Le surclassement sera obligatoirement de niveau de pratique REGIONAL.

La division sera automatiquement dans un championnat à désignation d'arbitres.

La tenue du logiciel emarque sera obligatoire. La gestion des dérogations se fera automatique sous FBIV2.

Obligation sur le niveau de diplôme de l'entraîneur :

Diplôme minimum requis : **CQP complet ou CQP P1 validé avec une entrée en formation pour le P2 sur la saison 2017/2018**

### 5. Intégration d'une caisse de péréquation Jeunes sur cette division

Dans le cadre de l'harmonisation des secteurs, une caisse de péréquation des arbitres sur ces divisions sera instaurée. Elle se déroulera en deux temps :

Temps n° 1 : Division « Pré-Occitanie » et rencontres de barrages

Temps n° 2 : Division « Occitanie » et phase finale

Chaque équipe abondera la caisse en deux fois : la moitié de la somme avant le début du championnat et l'autre moitié à la fin de la phase aller de la division concernée.

Le montant de la caisse sera :

Catégorie	Temps n° 1	Temps n° 2
	Pré-Occitanie / rencontres de barrage	Occitanie / Phase finale
U15 (M et F)	<b>780 €</b>	<b>780 €</b>
U17 (M et F)	<b>780 €</b>	<b>780 €</b>

### 6. Gestion sportive par les commissions sportives Pyrénées et Méditerranée

Au regard du nombre de journées nécessaires avant les vacances scolaires de Noël, les engagements pour la division « Pré-Occitanie » se feront sur DOSSIER DE CANDIDATURE. Une commission mixte déterminera les 6 équipes retenues par division et par poule.

Une équipe qui sera engagée en « Pré-Occitanie » aura l'obligation de participer à la phase « Occitanie » si elle s'y qualifie ; sinon une pénalité financière sera appliquée et l'équipe ne sera pas reversée en championnat de secteur.

Les équipes qui ne seront pas prises dans la division Pré-Occitanie devront s'engager comme les autres équipes pour les journées de brassage de leur secteur (en respectant les délais et les procédures d'engagement).

### **Procédure**

*Le dossier de candidature est un dossier identique pour les deux secteurs : Pyrénées et Méditerranée.*

**Dépôt du dossier** : vous devrez remplir le dossier et le retourner de manière numérique à l'adresse suivante :

[candidature.occitaniejeunes@basketpyrenees.org](mailto:candidature.occitaniejeunes@basketpyrenees.org)

**avant le 15 août 2017 (dernier délai)**

**Traitement des candidatures** avec une réponse pour le 24 août 2017.

**Confirmation des engagements** pour le 30 août 2017.

Pièces jointes :

- Règlements Sportifs Particuliers Jeunes Occitanie
- Dossiers de candidature